

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un le 13 avril à 20 h 00
Le Conseil Municipal d'Etampuis, régulièrement convoqué le 7 avril
S'est réuni dans la salle des fêtes sous la Présidence de Mr Jean-Claude LEBRET, Maire.
La séance s'est tenue à huis clos.

Etaient présents : Mrs Jean-Claude LEBRET, Joël BLANCHEMIN, Jean-Claude REMY, Jean-Marie DURR, Paul BLONDEL, Benoît LEGER, Louis LEMARCHAND, Georges TAFTAF, Mmes Annie JOURDAIN, Mélanie LOUVET, Maryvonne MATURA,

Absents excusés : Mme Angélique RAILLOT, M. MAZIER Frédéric, M. Cédric BOSSE,

Absents :

Pouvoirs : M. Cédric BOSSE donne pouvoir à M. Joël BLANCHEMIN, Monsieur Frédérique MAZIER donne pouvoir à Monsieur Georges TAFTAF.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie DURR

Le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité

Informations du maire :

1- Ecole d'Etampuis

L'une des deux classes de l'école maternelle d'Etampuis a dû fermer un jour plutôt à cause d'un cas de covid19 parmi les enfants. Selon les dernières informations et suite aux tests réalisés par les familles, seuls deux enfants (un dans chaque classe) se sont révélés positifs. La majorité des familles sont préservées.

2- Point de situation réunion des commissions

La réunion des commissions travaux et environnement a eu lieu le 16 mars à la Mairie. Un tour d'horizon a été fait sur plusieurs projets.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoît LEGER pour un point de situation sur les questions évoquées.

Monsieur Benoît LEGER explique que les deux commissions se sont réunies et ont porté leur réflexion autour de plusieurs sujets nécessitant une attention particulière. Il s'agit de :

- La rue des charmilles : projet de mise en sécurité (piétons, enfants) ; décapage des bordures + revêtement ; mise en place des pancartes en collaboration avec la Direction des Routes.
- Aménagement paysagé des bordures en face de la Mairie
- Réfection du bâtiment annexe à l'ancien presbytère.
- Aménagement impasse des Frênes (boîtes aux lettres +poubelles)
- Rampe Saint Martin : modification de la réglementation routière, suivant décision du

conseil municipal en date du 24 septembre 2020 (circulation restreinte aux habitants et services divers plus limitation à 20 km/h)

- Bassin eaux pluviales terrain salle des fêtes : sécurisation avec installation d'une clôture.
- Terrain de pétanque : à programmer
- Salle des fêtes : stores pour réduire la chaleur à l'intérieur.
- Pancartes pour interdire les dépôts des ordures sauvages
- Implantation des Eoliens
-

Reprenant la parole, Monsieur le Maire informe que la réunion des commissions a fait suite à une rencontre avec Monsieur LEMOINE de la Direction des Routes de Clères.

Des solutions à envisager face aux problèmes d'excès de vitesse et d'insécurité sur les routes ont été évoquées. La rue des Charmilles a été particulièrement au centre des discussions parce que le secteur de Loeuilly connaît une très forte évolution démographique.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour ralentir la vitesse sur les routes :

- Signalisation adaptée avec les panneaux lumineux.
- Bandes rugueuses
- Bandes sonores
- Aménagement des accotements le long de la rue des Charmilles
- Passages piétons
- Radars pédagogiques.....

Tous les travaux, seraient à la charge de la commune. La question du financement est à rediscuter avec l'espoir d'obtenir la prise en charge d'une partie de l'investissement et de compléter par les subventions. Il est aussi envisagé le prêt de 2 radars pédagogiques au département pour une durée de 2 mois.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil de se sentir libre d'apporter les idées et propositions nouvelles en termes d'aménagement et de sécurisation des routes.

3- Terrain des Blockhaus

Monsieur le Maire a été interpellé par Monsieur FERREIRA, propriétaire du terrain sur lequel se trouvent les Blockhaus en direction de Bosc-le-Hard. Ce dernier a manifesté le souhait de voir cette parcelle (ZT 70) passée en zone constructible avec la mise en place du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Monsieur FERREIRA vient de formuler son souhait par une demande officielle envoyée à la Mairie. Cette demande vise à envisager un futur projet d'urbanisation autour des Blockhaus.

La mise en place du PLUI étant en cours, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Considérant le caractère historique du site.

Considérant la place des blockhaus dans le patrimoine national et communal,

Refuse le passage de la parcelle (ZT 70) en zone constructible pour préserver le site.

Propose que la réflexion soit portée sur un aménagement à caractère touristique avec mise en valeur des blockhaus.

4- Point de vaccination

Monsieur le Maire informe que Monsieur Georges TAFTAF a proposé l'idée de faire un état des lieux des besoins d'aide autour de la vaccination contre le covid19. Il donne la parole à Monsieur TAFTAF qui explique que l'action consiste à prendre contact avec les habitants des tranches d'âges sensibles pour s'assurer qu'ils ont tous une solution pour se faire vacciner. En cas de difficulté, la Mairie s'organisera pour rechercher les solutions adaptées pour aider au mieux ceux et celles qui en auraient besoin.

Monsieur TAFTAF est chargé de mener cette action. Madame MATURA se propose de participer à la mise en œuvre de l'action.

➤ Participation au Sivos de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville pour l'année 2021

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe au fonctionnement du Sivos. La participation de chaque commune est calculée en fonction du nombre d'enfants et de sa population. Etaimpuis étant la plus grande commune du regroupement, elle compte plus d'enfants et par conséquent, une participation budgétaire plus importante. La participation estimative de la commune pour 2021 est de 153 196,50 euros.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Valide la participation au Sivos de Bracquetuit Etaimpuis Grigneuseville pour l'année 2021 pour un montant estimative de 153 196,50 euros.

Décide d'inscrire au Budget Primitif 2021 à l'article 65548, la participation de 153 196,50 euros pour le SIVOS de Bracquetuit-Etaimpuis-Grigneuseville.

➤ Budget Primitif 2021

Après avoir présenté les dépenses et les recettes envisagées pour l'année 2021, et commenté les projets qui correspondent, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter le budget primitif pour l'année 2021 arrêté et présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
633 691.40 €	633 691.40 €	268 158.49 €	268 158.49 €	901 849.89 €	901 849.89 €

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Adopte le budget primitif 2021*

➤ Taux d'imposition

Monsieur le Maire rappelle que la suppression progressive de la taxe d'habitation suit son cours. La mesure de compensation prévue se précise à partir de cette année, il s'agit de la part

départementale de 25,36 % qui est redistribuée aux communes avec l'application d'un coefficient correcteur qui permet d'ajuster la répartition entre les communes.

Cette part, de 25.36 % qui revenait au Département est ajoutée au taux de la commune sur le foncier bâtie.

Pour le cas de la commune d'Etampuis cela donne automatiquement un taux de référence pour 2021 de 45.75 %. C'est à dire le taux communal 2020 sur le foncier bâti de 20.39 % + 25.36 % du taux départemental.

Il est précisé que ceci ne constitue nullement une augmentation pour les habitants puisque cette part départementale existait déjà sur leur feuille d'impôt sur le foncier bâtie. La part du Département va simplement disparaître au profit de la commune qui elle-même a perdu sa part sur la taxe d'habitation.

Après avoir pris connaissance de l'évolution en rapport avec la suppression de la taxe d'habitation, après avoir analysé une simulation d'augmentation sur les produits des impôts (le foncier sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties) et avoir discuté et observé les besoins financiers pour mener à bien les projets communaux prévus en 2021.

Le conseil municipal propose de reconduire à l'identique les taux d'imposition de 2020 sur l'année 2021. En prenant en compte la compensation (la part du Département), les taux 2021 sont présentés comme suit :

Désignation des taxes	Taux en %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	45.75 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	34, 31 %

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Considérant et prenant en compte la part départementale est les produits attendus.

Décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition de l'année 2020 sur l'année 2021.

➤ **Devis Stores Bannes**

Monsieur le Maire rappelle que pendant les périodes de grandes chaleurs, le problème de température se pose toujours au moment de l'utilisation de la salle des fêtes. Il présente un devis pour l'installation de 3 stores bannes automatisés devant permettre de limiter le contact du soleil sur les baies vitrées et participer à réduire la température à l'intérieur de la salle.

*Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

Valide le devis d'installation des stores bannes pour un montant de 8387.63 euros sans prise en charge de l'alimentation électrique.

Autorise Monsieur le Maire (si besoin est) à compléter ce devis par les frais d'alimentation électrique.

➤ **Devis aménagement de la Bibliothèque**

Monsieur le Maire présente le devis des rayonnages pour un complément d'aménagement de la bibliothèque municipale pour un montant de 1284.49 euros.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le devis des rayonnages pour l'aménagement de la bibliothèque pour un montant de 1284.49 euros.

➤ **Devis bâtiment annexe**

Monsieur le Maire présente le devis pour la réfection du bâtiment annexe présenté par l'entreprise SARL Ternisien.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Valide le devis de réfection du bâtiment annexe présenté par l'entreprise SARL Ternisien à hauteur de 23 000 euros.

➤ **Changement de Statuts de la Communauté de communes Terroir de Caux**

Vu la prise de la Compétence Mobilité pour la Communauté de Communes Terroir de Caux ;

Vu la délibération n°202103-45 du Conseil Communautaire Terroir de Caux du 18 mars dernier ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal est invité à :

Approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de Communes Terroir de Caux

➤ **SDE76 / demande d'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux**

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,
- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

PROPOSITION :

Il est proposé :

- D'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité des Membres présents,

le conseil municipal :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et
- **ACCEPTE** d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

➤ **Tour de Gardes Elections Régionales Départementales 2021**

Dimanche 20 juin 2021

TRANCHE HORAIRE	PERSONNES DESIGNÉES POUR TENIR LE BUREAU DE VOTE
8 h – 10 h 30	Jean-Claude LEBRET, Mélanie LOUVET, Georges TAFTAF.
10 h 30 – 13 h	Jean-Claude LEBRET, Jean-Marie DURR, Louis LEMARCHAND, Paul BLONDEL
13 h – 15 h 30	Cédric BOSSE, Benoit LEGER, Annie JOURDAIN,
15 h 30 – 19 h	Jean-Claude LEBRET, Jean-Claude REMY, Joël BLANCHEMIN
Dépouillement	Andréas, Sylvie ? Maryvonne et ou.... + l'équipe N°4

PRESIDENT DU BUREAU : Jean-Claude LEBRET - Maire

SUPPLEANT: Mr BLANCHEMIN, 1^{er} adjoint au Maire

Dimanche 27 juin 2021

TRANCHE HORAIRE	PERSONNES DESIGNÉES POUR TENIR LE BUREAU DE VOTE
8 h – 10 h 30	Jean-Claude LEBRET, Mélanie LOUVET, Maryvonne MATURA,
10 h 30 – 13 h	Jean-Claude LEBRET Louis LEMARCHAND, Paul BLONDEL,
13 h – 15 h 30	Joël BLANCHEMIN, Frédéric MAZIER ?, Annie JOURDAIN
15 h 30 – 19 h	Jean-Claude LEBRET Jean-Claude REMY, Georges TAFTAF
Dépouillement	Andréas, Sylvie ? Maryvonne et ou.... + l'équipe N°4

PRESIDENT DU BUREAU : Jean-Claude LEBRET

SUPPLEANT: Mr BLACHEMIN, 1^{er} adjoint au Maire

➤ **Questions diverses**

FIN DE SEANCE : 23 h 25